

La montre assignée à chacun des lauréats porte, sculptées au dos, les armes de Benoît XV, avec l'inscription suivante :

L'amour du père à la piété des fils

Souvenir

Toutes les quatre vont à merveille, attestent les heureux possesseurs. Désormais, dans l'un et l'autre séminaire, quand on veut l'heure précise, on va la demander à l'un des vainqueurs, et l'on est sûr ainsi d'avoir l'heure du pape!

LE TRAITE DE PAIX ET LE FRANÇAIS

L'Académie française, dans sa séance du jeudi 24 avril dernier, a décidé de porter à la connaissance du gouvernement de la France une déclaration en faveur du français comme langue diplomatique.

L'Académie estime qu'il lui appartient de rappeler que la langue française a été reconnue depuis plus de deux siècles comme la langue diplomatique, non seulement dans les négociations où la France était intéressée, mais aussi dans celles où elle n'avait aucune part. Cette coutume n'a pas été imposée par la France. Elle s'est établie grâce à l'accord spontané des diplomates de tous les pays, qui ont trouvé, dans l'emploi de notre langue, commodité et sûreté, à cause de sa précision et de sa clarté. Abandonner cette coutume plus de deux fois séculaire, admettre l'égale valeur de textes publiés en plusieurs langues, ce serait exposer les relations internationales aux embarras et au trouble que ne manqueraient pas de produire les différentes interprétations. Ce serait aussi interrompre une tradition justement chère à la France. C'est pourquoi l'Académie tient pour assuré que le texte officiel (celui qui fera loi) des traités et conventions à conclure sera rédigé en langue française.